



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-52-24-

#### Séance du 5 décembre 2024

Le jeudi 5 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 29 novembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Éric DESENCLOS, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Frédéric ROBILLARD, Alain DRUELLE, Emmanuel LASSON,

**Représentés :** Christophe BLERVAQUE (par Éric DESENCLOS), Cathy DELOFFRE (par Emmanuel LASSON)

**Absente :** Catherine PARENT

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

---

## Loyer 60 rue de Bapaume

Monsieur le Maire informe que le local situé au 60 rue de Bapaume a été réhabilité pour accueillir un professionnel de santé.

Afin de signer le bail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant et la durée du bail.

Ce montant évoluera chaque année en fonction de l'indice des loyers.

La taxe des ordures ménagères sera à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

### DÉCIDE

- De fixer le montant du bail à 300€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- De fixer la durée du bail à 3 ans renouvelable ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

Ainsi délibéré,

Le Maire  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)